

## **Mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN)**

(Article pour le *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Nathan, 1994)

Créées en 1982 par Alain Savary, supprimées en 1999 par Claude Allègre, les MAFPEN sont les structures qui, pendant cette période, ont été chargées d'organiser, dans chaque académie, la formation continue de l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation nationale. De fait, leur champ de compétence a pu varier d'une académie à l'autre. Beaucoup se sont uniquement consacré aux professeurs du second degré, d'autres y ajoutant la formation des personnels ATOS ou des personnels de direction. Peu ont coordonné la formation des instituteurs avant que cette responsabilité échoie en 1991 aux IUFM.

L'ambition du départ était triple : faire de la formation un instrument d'évolution des pratiques pédagogiques, coordonner les ressources et rapprocher les centres de formation spécifiques à chaque catégorie, s'efforcer, par la concertation, d'articuler les aspirations des personnels et les attentes de l'institution. Les MAFPEN furent confiées à des universitaires et placées "hors hiérarchie" par rapport aux organigrammes des rectorats. La méthode retenue - administration de mission plutôt que de gestion, cadre juridique imprécis - a suscité de nombreuses difficultés : politiques avec l'arrivée au ministère de Jean-Pierre Chevènement puis René Monory, corporatistes avec l'hostilité larvée des corps d'inspection. La création en 1983 d'une mission nationale (MIFERE) chargée notamment de coordonner les MAFPEN, a contribué à leur faire passer un cap difficile. La création des IUFM en 1989 par Lionel Jospin, avec leur triple mission de formation initiale, de formation continue et de recherche en éducation, portait sans doute en germe leur disparition. Mais cette disparition au profit des IUFM, brutale et mal préparée, a contribué, avec les restrictions budgétaires qui avaient précédé, à désorganiser les dispositifs académiques et à contracter sensiblement le volume de la formation continue des professeurs du second degré : entre 1996 et 2000, la durée moyenne de formation a ainsi chuté de 3,5 à 2,1 journées par enseignant et par an. Depuis, la plupart des rectorats ont repris la main en créant une délégation académique à la formation des personnels, confiée à un inspecteur, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'offre de formation mais sous traite sa mise en œuvre.

## **Textes relatifs aux MAFPEN**

Déclaration d'Alain SAVARY (conférence de presse du 19 mars 1982)

Lettre aux recteurs du 15 avril 1982 (BO n° 24 du 17 juin 1982) : décision de création

Lettre aux recteurs et inspecteurs d'académie (n° 92.215 ; 24 Mai 1982, BO n° 27 du 17 juin 1982) : organisation de la formation continue des personnels

Arrêté du 12 juin 1982 : création officielle des MAFPEN

Arrêté du 25 juillet 1985 : annule et remplace celui du 12 juin 1982

Lettre aux recteurs du 25 juillet 1985 : place et rôle du chef de la MAFPEN

## **Bibliographie**

de PERETTI André, *La formation des personnels de l'Education nationale*, Paris, La documentation française, 1982

DECOBERT Jacques, *La formation des personnels de l'Education nationale, huit années d'expérience des MAFPEN*, CRDP de Poitiers, 1990

OBIN Jean-Pierre, *Enseigner, un métier pour demain*, Rapport au ministre de l'Education nationale, La Documentation française, 2003